

“ Je vous ai déjà parlé de la société St-Edouard, qui est “ pour ainsi dire, un essaim de notre société, mais qui a maintenant une existence distincte autorisée par l'Eglise, jouissant des faveurs spirituelles les plus distinguées. Son œuvre spéciale est ce qu'on pourrait appeler le perfectionnement des œuvres de la Société St-Vincent de Paul, c'est-à-dire le soin et l'assistance des pauvres mourants. Notre statistique se trouve nécessairement privée de cette partie si importante et si excellente des œuvres qui lui appartenaient autrefois. Les bénédictions de l'Eglise ayant été répandues abondamment sur les travaux de la jeune société, il n'y a pas de doute que le soin des mourants ne se pratique avec une plus grande perfection, mais c'est un fleuron qui manque à la Société St-Vincent de Paul à Montréal; car c'est au chevet des mourants que les conquêtes de la charité se complètent le plus souvent.

“ Nous avons eu durant l'année, des adhésions précieuses, et partout nos conférences reçoivent l'encouragement actif et bienveillant du clergé; notre bien digne Evêque et la vénérable maison de St-Sulpice ne cessent de nous honorer des témoignages de l'intérêt qu'ils portent à nos œuvres.

“ Enfin les manifestations de l'opinion publique envers la Société St-Vincent de Paul sont invariablement favorables et sympathiques, au point que la participation à ses œuvres est considérée comme très-méritoire et très-agréable à Dieu. Nous en avons eu des preuves, en différents temps, dans des secours donnés à la Société, à l'article de la mort, par de bons citoyens.

“ Durant l'année dernière, un riche marchand de cette cité, sentant sa fin prochaine, et désirant obtenir miséricorde par des bonnes œuvres, choisit celles de nos conférences, et légua par testament à notre Société la somme magnifique de \$5000. Le nom de ce généreux bienfaiteur maintenant défunt est M. Thomas Tiffin.

“ Je cite ce fait comme preuve de l'estime dont jouissent nos conférences. Si nos œuvres ne sortent pas beaucoup de